

Arbres de haute tige abattus illégalement pendant le confinement

Sur un site industriel d'Anderlecht, 22 grands arbres ont été abattus sans permis valable

L'association de protection de la nature CCN Vogelzang CBN milite depuis des années pour la protection de la nature dans la vallée de Vogelzangbeek à Anderlecht. Après l'assouplissement des mesures de confinement, nous avons été surpris de découvrir qu'un important corridor vert sur le site situé chaussée de Mons, 1425, à Anderlecht avait complètement disparu. Le site est adjacent à la réserve naturelle de Vogelzang. Ce corridor vert était constitué de hautes tiges de différentes espèces datant de plusieurs décennies et constituait ainsi un lien indispensable pour la migration de la faune et de la flore dans l'environnement urbain. Le couloir ressemblait à une "mini-forêt". Précisément maintenant que la plantation d'arbres occupe une place de choix dans les plans politiques visant à rendre la ville plus résistante au climat, cette mini-forêt pouvait-elle bien disparaître ?

Les arbres contre les panneaux solaires

Après enquête auprès du service de l'urbanisme, il est apparu que le 30/3/2017, le Collège des Bourgmestre et Echevins avait délivré un permis d'abattage d'une validité de 2 ans. Bien que les arbres étaient sains, l'administration communale a trouvé 4 raisons pour justifier l'abattage. La raison la plus étonnante était le souhait du propriétaire d'installer des panneaux solaires alors que les arbres cachaient 70 % du toit. Si des responsables politiques estiment que les grands arbres doivent être remplacés par des panneaux solaires, les objectifs climatiques risquent de ne jamais être atteints. En plus, un simple clic sur Google Earth montre que c'est absolument faux.

Le permis n'a pas tenu compte de la valeur naturelle de ce corridor vert et l'obligation pour le propriétaire de planter 25 nouveaux petits arbres montre le manque de connaissances sur la fonction des grands arbres dans l'écosystème.

En tout état de cause, le permis avait expiré le 30/3/2019 !

Tous les arbres ne sont pas égaux devant la loi

La Région de Bruxelles-Capitale applique à juste titre une législation stricte pour protéger la faune et la flore dans les réserves naturelles. En dehors des réserves, c'est l'inverse qui se produit, et les règlements d'urbanisme existants permettent de plus en plus que la nature soit ignorée pour pouvoir réaliser toutes sortes de projets privés et publics.

Ainsi, un permis d'abattage dans la réserve est soumis à une procédure stricte et est interdit après le 1er mars. Le même arbre en dehors de la réserve peut être abattu jusqu'au 1er avril et sa valeur naturelle ne compte visiblement pas. Pour les sites privés, le permis n'a pas à être annoncé publiquement alors que ces arbres font tout autant partie de l'écosystème général. Ces 22 arbres ont probablement été abattus pendant la période de reproduction, mais personne ne le sait car le demandeur n'est pas tenu d'informer la Commune de la date du début des travaux.

De nombreuses autres associations de protection de la nature à Bruxelles doivent également faire face au fait que leurs efforts pour conserver la nature, sont menacés par toutes sortes de projets et par le bétonnage continu de l'espace ouvert restant. Les espaces naturels de Bruxelles risquent de devenir des îles isolées au détriment de la biodiversité.

Une leçon importante de la période du coronavirus est que nous avons tous besoin de plus de nature et qu'à Bruxelles, il faut radicalement renverser la vapeur.

Contact

Association Nature asbl CCN Vogelzang CBN :

Bernadette Stallaert: stallaert@gmail.com; 0478/344 142
CCN-vogelzang-CBN : ccnvogelzangcbn@gmail.com

<http://users.edpnet.be/ccnvogelzangcbn/>
<http://observations.be/gebied/view/32592>
<https://www.facebook.com/ccnvogelzangcbn/>

Google Earth 2018

